

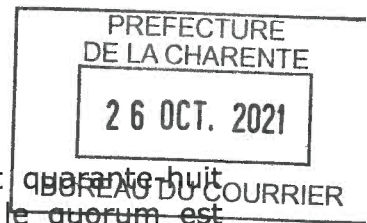
DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du jeudi 21 octobre 2021

N° de délibération : 2021-31-CS	
CADRE :	Fonctionnement du syndicat
OBJET :	Désignation et installation des délégués titulaires et suppléants des collèges Département et Région au sein du comité syndical de Charente Numérique

L'an deux mille vingt et un, le 21 octobre à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, en tant que doyen des membres du Comité syndical.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
M. Philippe BOUTY	X			
Mme Nicole BONNEFOY		X		M. Fabrice POINT, suppléant
M. Thibaut SIMONIN	X			
M. Michel CARTERET	X			
M. Jacques CHABOT	X			
Collège Région				
M. Patrice BOUTENEGRE	X			
Mme Martine PINVILLE	X			
M. Xavier BONNEFONT	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. Michel ANDRIEUX	X			
M. François ELIE		X		M. Daniel ROUHIER, suppléant
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU		X		Pouvoir donné à M. Gérard SORTON
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT	X			
M. Alain BRIAND		X		M. Eric COUVIDAT, suppléant
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			



Dix-neuf délégués étant présents ou représentés, représentant quarante-huit droits de vote sur quarante-huit (100 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert Charente Numérique et le dernier arrêté préfectoral du 30 juin 2021 modifiant la décision institutive de Charente Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Charente Numérique, en particulier son article 9 ;

Vu les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 ayant entraîné le renouvellement complet des élus du Conseil départemental de la Charente et du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du 16 juillet 2021 du Conseil départemental de la Charente désignant ses représentants, délégués titulaires et suppléants, au sein du Comité syndical de Charente Numérique, ensuite du renouvellement complet des élus du Conseil départemental de la Charente ;

Vu les délibérations des 19 juillet et 28 septembre 2021 du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine désignant ses représentants, délégués titulaires et suppléants, au sein du Comité syndical de Charente Numérique, ensuite du renouvellement complet des élus du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que le Département de la Charente, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) ont transféré leur compétence L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) au syndicat mixte ouvert Charente Numérique par délibérations en date des 4 novembre 2016, 21 novembre 2016 et 3 avril 2017, dans les termes fixés à ses statuts ;

Considérant que, conformément à ses statuts, Charente Numérique est composé d'un comité syndical réparti en trois collèges :

- un premier collège délibératif nommé Collège "Département", composé de cinq (5) représentants désignés par le Département ;
- un deuxième collège délibératif nommé Collège "Région" composé de trois (3) représentants désignés par la Région ;
- un troisième collège délibératif nommé Collège "SDEG 16" composé des onze (11) représentants du SDEG 16, à savoir le Président du SDEG 16 et dix délégués représentant des EPCI membres du SDEG 16 à savoir deux (2) délégués pour chacune des deux communautés d'agglomération et un (1) délégué pour chacune des six communautés de communes du département de la Charente.

26 OCT. 2021

BUREAU DU COURRIER

Sa composition est la suivante :

Collège	Nombre	Voix par représentant	Droits de vote
Département	5	5	25
Région	3	4	12
SDEG 16	11	1	11

Considérant qu'il convient au Comité Syndical de prendre acte et d'entériner la désignation des délégués titulaires et suppléants des collèges Département et Région ;

Considérant que, au sein du Comité syndical de Charente Numérique, l'installation des délégués ainsi nouvellement désignés fait expirer le mandat des délégués sortants y compris celui du Président et que, conformément à l'article 10 des statuts, le début de la séance - lors de laquelle il est notamment procédé à l'élection du Président de Charente Numérique - est présidé par le doyen d'âge parmi les délégués au sein du Comité syndical, jusqu'à l'élection du nouveau Président ;

Considérant que les élections départementales et régionales sont sans impact sur les représentants du SDEG 16 désignés au sein du Comité syndical de Charente Numérique qui restent inchangés ;

Considérant le tableau ci-après relatif à la nouvelle composition du Comité syndical de Charente Numérique et qui liste les délégués titulaires et suppléants pour chacun des Collèges, à l'issue de la désignation par le Conseil départemental de la Charente et par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine de leurs représentants :

Collège	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Collège Département de la Charente	BOUTY Philippe	MUGNIER Pierre-Hermann
	SIMONIN Thibaut	DAURÉ Jean-François
	BONNEFOY Nicole	POINT Fabrice
	CARTERET Michel	MARDIKIAN Patrick
	CHABOT Jacques	SOURISSEAU Jérôme
Collège Région Nouvelle-Aquitaine	PINVILLE Martine	LABROUSSE Mathieu
	BOUTENEGRE Patrice	HAZOUARD Mathieu
	BONNEFONT Xavier	CHEVALERIAS Thomas
	BOLVIN Jean-Michel (SDEG 16)	BUTON Sylviane (SDEG16)
	Michel ANDRIEUX (GrandAngoulême)	Bertrand GERARDI (GrandAngoulême)
	ELIE François (GrandAngoulême)	ROUHIER Daniel (GrandAngoulême)

Collège SDEG 16	CAILLE Séverine <i>(GrandCognac)</i>	DUPONT Bernard <i>(GrandCognac)</i>
	LAURENT Yannick <i>(GrandCognac)</i>	TRIOUILLIER Xavier <i>(GrandCognac)</i>
	MARSAUD Jean-Louis <i>(CDC La Rochefoucauld – Porte du Périgord)</i>	BARDOULAT Jean-Pierre <i>(CDC La Rochefoucauld – Porte du Périgord)</i>
	EPAUD Patrick <i>(CDC Lavalette Tude Dronne)</i>	PUYDOYEUX Jean-Jacques <i>(CDC Lavalette Tude Dronne)</i>
	BRIAND Alain <i>(CDC du Rouillacais)</i>	COUVIDAT Eric <i>(CDC du Rouillacais)</i>
	DEAU Loïc <i>(CDC 4B)</i>	RENAUDIN Vincent <i>(CDC 4B)</i>
	BERTRAND Didier <i>(CDC Cœur de Charente)</i>	CROIZARD Christian <i>(CDC Cœur de Charente)</i>
	SORTON Gérard <i>(CDC Val de Charente)</i>	DUPUIS José <i>(CDC Val de Charente)</i>

DECIDE de prendre acte et d’entériner :

- la désignation, par leur assemblée d’origine, des délégués titulaires et suppléants des Collèges « Département » et « Région » pour siéger au sein du Comité Syndical de Charente Numérique ;
- l’installation au sein du Comité syndical de Charente Numérique de ces délégués nouvellement désignés, installation à compter de laquelle le mandat des délégués des collèges « Département » et « Région » sortants expire.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

Le Président du Comité syndical,
Doyen des membres du Comité Syndical




Jean-Michel BOLVIN